



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par Monsieur COTTEL Laurent, Directeur de France Travail - Place Joachim du Chalard - 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'interdire le stationnement afin d'organiser un Forum de l'Emploi et de la Formation sur le parking à côté du loft, du mardi 08 septembre 2026 à 07 h 00 au jeudi 10 septembre à 19 h 00.

CONSIDERANT que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement de ce forum.

ARRETE

Article 1 : Le forum décrit dans la demande susvisée est autorisé sous réserve du respect des conditions suivantes :

Article 2 : Le stationnement au niveau de l'Esplanade Yves Furet sera réservé strictement au forum (plan joint) à compter du lundi 07 septembre à 17 h 00 au jeudi 10 septembre à 19 h 00 afin d'organiser le forum et de stationner l'Indus Mobile.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.

Article 5 : Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Madame La Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le cinq août deux mille vingt-six.

Destinataires :

- **Monsieur Le Maire de La Souterraine,**
- **Madame la Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,**
- **Monsieur COTTEL Laurent.**

Pour le maire & les.....

~~Adjoint(s) empêché(s)~~

Et par suppléance

Le.....ne adjoint

Patrice Filloux



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

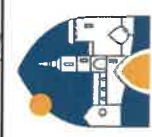
Esplanade	Yves	Furet
-----------	------	-------

Yves

Furet

Esplanade

1:1 500



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE



Source : Cadastre
Plan délivré par la commune de La Souveraine
05 / 08 / 2026
Pour information document non contractuel